

Québec, le 21 octobre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet : Pétition pour la révision des politiques et décrets relatifs aux bonis, aux primes et à la rémunération dans le secteur public, parapublic et des organismes**

Monsieur le Leader parlementaire,

La présente correspondance fait suite à la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 12 mars 2020 concernant la révision des politiques et décrets relatifs aux bonis, aux primes et à la rémunération dans le secteur public, parapublic et des organismes.

Il importe de souligner que les bonis au rendement destinés au personnel des secteurs public et parapublic, des universités et de la plupart des organismes ont été abolis entre 2010 et 2019. Cette abolition vise notamment le personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic, les titulaires d'un emploi supérieur, le personnel des cabinets des ministres, les professionnels, les conseillers en gestion des ressources humaines, les fonctionnaires, les membres du personnel de direction supérieure des universités.

Par souci d'équité, les bonis au rendement ont également été abolis à partir de 2016-2017 pour le personnel d'encadrement des organismes hors fonction publique, à l'exception des cinq sociétés d'État à vocation commerciale qui sont : Caisse de dépôt et placement du Québec, Hydro-Québec, Loto-Québec, Société des alcools du Québec et Investissement Québec.

De plus, dans le contexte économique et budgétaire difficile découlant de la présente crise sanitaire, un effort comparable a également été demandé à ces cinq sociétés d'État afin que leurs dirigeants participent à l'effort collectif. De ce fait, ces sociétés d'État ont été invitées à suspendre, pour une période indéterminée, le versement des bonis de leurs cadres et hauts dirigeants, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

... 2

Par ailleurs, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) donnera suite à la recommandation contenue dans le rapport de 2019 du Vérificateur général du Québec sur la rémunération des hauts dirigeants. Le SCT entend notamment guider les organismes hors fonction publique dans l'application des décisions du Conseil du trésor à l'égard de la rémunération de leurs hauts dirigeants.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Leader parlementaire, mes salutations distinguées.

La ministre,



SONIA LEBEL